
Nombre de membres

Séance du vendredi 19 mai 2023

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée le 15 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur MARCHAL Philippe, Maire.

Présents : 7

Votants : 7

Sont présents : Philippe MARCHAL, Damien BELLANGER, Didier KRETZ, Grégory QUINTUS, Hervé LE MEN, Catherine CLAIN, Régis LEFRANC

Représentés :

Excuses :

Absents : Isabelle DEBENEST, Stéphane JACQMIN, Nicolas FLAMME, Virginie DUMAS

Secrétaire de séance : Catherine CLAIN

Ordre du jour:

- Visio présentation du projet de réhabilitation de la halle
- Travaux voirie
- Travaux de signalisation
- Demande de subvention : Bus Glandons
- Agedi : logiciel cimetière
- Questions diverses

Le procès-verbal des séances du 24 mars et du 11 avril 2023 sont adoptés sans observation, à l'unanimité des membres présents.

Objet : travaux voirie - 2023_022

Vu la nécessité de procéder à des travaux de voirie sur la commune de Marigny-en-Orxois,

Vu les devis de l'entreprise WIAME VRD pour la réalisation de ces travaux :

- Rue de la Mairie pour un montant H.T. de 24 833.00 € soit 29 799.60 € T.T.C,
- Chemin des Glandons pour un montant H.T de 2 845.00 soit 3 414.00 € T.T.C,
- Rue de la Rougette pour un montant H.T. de 5 668.00 € soit 6 801.60 € T.T.C,
- Rue le grand Cormond pour un montant H.T de 14 805.20 € soit 17 766.04 € T.T.C

Considérant que le conseil municipal doit délibérer pour la réalisation de ces travaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'accepter la réalisation de ces travaux de voirie

Décide d'accepter les devis ci-dessus de l'entreprise WIAME VRD pour la réalisation de ces derniers,

Déclare que ces dépenses seront imputées au budget communal 2023.

Objet : travaux de signalisation - 2023_023

Vu la nécessité de procéder à la réalisation de travaux de signalisation de voirie sur la commune de Marigny-en-Orxois,

Vu le devis de l'entreprise l'Aisne application d'un montant de 3 202.00 € H. T soit 3 842.40 € T.T.C,

Considérant que le conseil municipal doit délibérer pour la réalisation de ces travaux de signalisation de voirie

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'accepter la réalisation de ces travaux de signalisation de voirie,

Décide d'accepter le devis ci-dessus de l'entreprise Aisne Application pour la réalisation de ces derniers,

Déclare que cette dépense sera imputée au budget communal 2023.

Objet : demande de subvention : Bus Glandons - 2023_024

Vu la nécessité de procéder à la réalisation de travaux de signalisation horizontale de l'arrêt de bus situé dans le hameau des « Glandons »,

Vu le devis de l'entreprise l'Aisne application d'un montant de 570.00 € H.T soit 570.00 € T.T.C,

Considérant que la c commune de Marigny-en-Orxois à la possibilité de demander des subventions pour la réalisation de ces travaux,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de donner tout pouvoir au maire pour effectuer les demandes de subventions auprès des organismes compétents et au taux maximum,

Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents concernant ces demandes de subventions.

Objet : Agedi : logiciel cimetière - 2023_025

Vu le logiciel Open cimetière qui est actuellement en place pour la gestion du cimetière de Marigny-en-Orxois,

Vu le devis d'AGEDI pour la gestion du cimetière communal d'un montant de 950.00 € T.T.C,

Considérant que le logiciel AGEDI est plus adapté à la commune de Marigny-en-Orxois que celui de Open cimetière,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'accepter le devis d'AGEDI d'un montant de 950.00 € T.T.C pour la mise en place du logiciel de cimetière,

Déclare que cette dépense sera imputée au budget communal 2023. Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents concernant ces demandes de subventions.

Séance levée à 20h19.

*Le Maire,
Philippe MARCHAL*